

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION

Séance du 14 décembre 2009

A Soutien au choix du site de la Faïencerie - Théâtre de Creil comme seconde scène nationale de Picardie.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

■ **Exposé de la motion :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre du choix d'une seconde scène nationale en Picardie, le site de la Faïencerie - théâtre de Creil a été considéré comme le lieu le mieux adapté à cette implantation. Le diagnostic du cabinet « ABCD » mandaté par la direction régionale de l'action culturelle est clair et précis.

Cette candidature a reçu le soutien du Président du Conseil régional de Picardie et du conseil général de l'Oise. Les 21 maires qui siègent au sein du groupement d'études des vallées Bréthoises ont également apporté leur soutien, compte tenu de l'enjeu majeur de territoire que représente ce choix pour notre bassin de vie et ses habitants.

Malgré cela, le représentant du Ministère de la culture conteste l'analyse du cabinet et propose une solution ambiguë avec une répartition de la scène nationale sur trois villes, solution écarté par le cabinet « ABCD » comme étant ingérable financièrement et culturellement.

Trop souvent, dans le passé, les Creilloises et les Creillois ont été stigmatisés et l'image de notre ville caricaturée au titre de sa diversité culturelle et d'un contexte économique et social difficile. Mais nous élus de la ville de Creil, nous n'accepterons pas de baisser la tête, alors même que notre ville a réussi son pari de devenir, entre autre, un lieu d'excellence culturelle.

Un travail de qualité a été réalisé, tous les candidats ont eu leur chance, le diagnostic est établi, nous avons été reconnu : « la Faïencerie - théâtre de Creil est la deuxième scène nationale de Picardie », telle est la proposition du cabinet.

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : Mme DINGIVAL
Pouvoir à : Mme CAPON
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : M. SEGUIN
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : Mme MAUPIN



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

Je vous propose de soutenir le choix du site de la Faïencerie – théâtre de Creil comme seconde scène nationale de Picardie, en demandant, que, conformément au diagnostic établi par le cabinet mandaté, la Faïencerie - théâtre de Creil soit choisie comme deuxième scène nationale de Picardie.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique :

demande que, conformément au diagnostic établi par le cabinet mandaté, la Faïencerie - théâtre de Creil soit choisie comme deuxième scène nationale de Picardie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2009**

Jean-Claude VILLEMMAIN



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **16/12/09** Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

